

5^e Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Joconde et Mutualité

Je prie qu'on ne voit point dans le rapprochement de ces deux mots une fantaisie plaisante, non plus qu'un thème à développement d'une ironie facile. Je n'ai pas l'intention de montrer chez ce génie quasi-universel, chez cet espèce d'autre Pic de la Mirandole que fut Léonard de Vinci, l'un des précurseurs de notre mutualité contemporaine, encore que cet artiste prodigieux doublé d'un penseur lucide et profond, qui a consigné dans ses manuscrits toute une synthèse de la vie sociale, réelle et idéale, ait bien pu nous laisser des aperçus nouveaux sur la solidarité du riche et du pauvre, et des pauvres entre eux.

Mais à d'autres points de vue, la vie de Léonard, l'enseignement qu'il apporta en France, les circonstances de sa mort, l'histoire de son œuvre, et jusqu'à cette fantastique aventure de la « Joconde », sont de ces faits étonnants qui modifient la vie et les relations des peuples, bien mieux que ne le feraient les *combinazioni* savantes et les traités secrets ou avoués des plus fameuses diplomaties.

Les chefs de la « Fédération internationale de la Mutualité » ont mis bien souvent en lumière le caractère pacifiste et solidariste, intellectuel et civilisateur de leur œuvre. Ils sont de ceux qui travaillent de toute la force de leur âme à renouer cette tradition de fraternité spirituelle qui unit longtemps, au temps de la Renaissance, la France à l'Italie, mais qui s'était brisée depuis. Elle s'était brisée, elle avait recouvert dans cette croisée de mystique qui aboutit à la formation de l'unité italienne, sous l'égide de la victoire française. Elle s'était rebriée, et la soufre égarée s'alliant à une maison ennemie, s'était dressée contre sa libératrice. Enfin l'on put croire que l'antique fraternité d'origine reprendrait le pas sur des associations contre nature, et voici qu'à nouveau des événements récents nous faisaient craindre qu'il fut décidément bien difficile de parler d'amitié durable et de confiance indéfectible.

Eh bien ! il y a quelque chose de plus fort entre l'Italie et nous que les vicissitudes de l'histoire : c'est la voix du sang, comme on dit dans les romans-feuilletons, c'est la prédestination, comme disent les mystiques, et c'est aussi, comme affirmait le bon Charles Fourier que les attractions sont proportionnelles aux destinées.

Celui qui, en 1515, présida au mariage des civilisations italienne et française, Léonard de Vinci, redevient en 1913 l'artisan posthume et immortel d'une amitié qui menaçait de défailir. De son tranquille et mystérieux sourire, la Joconde défie les orages de la politique ; au-dessus des disputes ministérielles qui nous agitent, il y a la pensée éternelle qui survit aux hommes de bonne volonté quand ils tombent. Et moi je vois dans ce sourire de l'art, la certitude de la vie plus intelligente, de la vie générale, de la vie meilleure.

Comme il a bien compris, mon illustre maître et ami, Luigi Luzzatti, qui répondant à un télégramme par lequel je l'assurais que la France allait célébrer dignement ce retour de la beauté italienne en notre hiver de brume, vient de m'écrire : « L'Art et la Science poursuivent toujours leur tâche immortelle en resserrant les liens entre la France et l'Italie qui travaillent sans cesse pour l'élévation humaine, quand ces liens courent le danger de se relâcher. J'accepte votre invitation et je suis avec vous dans les initiatives qui donnent relief à l'amitié de nos deux nations sœurs. Si ma santé fatiguée par l'âge me le permet, je serai avec vous et nos amis à Paris pour la fête joyeuse du retour léonardien de la Gioconda. De toute façon, j'y serai avec toute mon âme ! Je vous serre la main fraternellement ! »

Voilà une lettre qui, si je ne m'abuse, montre clairement l'amitié du grand homme d'Etat pour notre pays et la confiance que nous pouvions avoir dans la sincérité de sa politique francophile.

Elle réjouira profondément, d'autre part les Mutualistes de France et l'Italie dont Luzzatti est l'un des chefs vénérés. Une fois de plus, tous se trouveront en communion d'esprit et de cœur avec celui qui a incarné et exprimé tant de fois leurs aspirations unanimes, par delà toutes écoles et toutes frontières, et la missive du grand sociologue apparaîtra comme une préface excellente aux manifestations prochaines de la Fédération internationale dont vingt nations ont consacré naguère la fondation, sur la terre du Dante, de Galilée et de Léonard de Vinci !

Léopold MABILLEAU
Président des Fédérations
Nationale et Intern. de la Mutualité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 décembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre discute le projet de loi sur le relèvement des soldes dans l'armée et la marine.

M. Dalbiez présente un amendement portant que l'augmentation des soldes ne concernait pas les généraux.

M. Noulens dit qu'il accepte l'amendement seulement en ce qui concerne les généraux de division.

M. Augagneur soutient l'amendement Dalbiez que repousse alors M. Noulens.

M. Peyroux soutient un amendement portant que, après 15 ans de services, les sous-officiers auront une prime de 150 francs.

Mais après discussion l'amendement est retiré.

Séance de l'après midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La 1^{re} partie de la motion Dalbiez mise aux voix est adoptée par 310 voix contre 258 : « refusant d'augmenter la solde des généraux et assimilés ».

M. de Montebello propose d'ajouter : « du grade de général de division ».

Mais cette motion est déclarée irrecevable.

M. Dalbiez propose de ramener à 11.000 francs le traitement des colonels. Par 293 voix contre 262, cette motion est votée.

M. Paté propose de fixer au 1^{er} janvier la date du relèvement intégral des soldes. L'amendement est repoussé.

Elle ne sera appliquée que le 1^{er} octobre 1914.

L'ensemble du projet de relèvement des soldes est voté par 415 voix contre 64.

Et la séance est levée.

Renseignements politiques

La « Revue des Études napoléoniennes » a découvert un document qui vaut d'être mentionné.

C'est un rapport sur l'état d'esprit des travailleurs en 1807.

On y trouve que les vermicelliens sont turbulents ; les bistrots, infidèles à leurs femmes ; les vitriers hésitants pour le choix de leurs maîtres ; les peintres, ivrognes ; les bottiers encore plus ivrognes que les peintres ; les fabricants de bas, enclins aux idées révolutionnaires et les chapeliers d'instinct ennemis de l'ordre....

Très dangereux !

Contrairement au préjugé commun, les bouchers sont affables. Cela vient de ce qu'ils « aspirent sans cesse des émanations animales qui portent dans leur constitution les privilèges même de la santé, de la force tranquille ».

(Néanmoins, ne pas les blesser, car ils ont beaucoup d'amour-propre).

Mais il faut craindre les garçons boulangers, facilement assassins, « à cause de leur ignorance crasse, et que, vivant la nuit, dormant le jour, ils forment une espèce de troglodytes ».

Enfin, les perruquiers sont très doux....

La pommade !
Et n'allez pas croire que le rapport — rapport secret — résumé ci-dessus, soit l'œuvre d'un rond-de-cuir facétieux.

Il est le résultat d'une enquête des plus sérieuses, menée par le préfet de police du temps, à la demande de l'empereur.

Prix de faveur

Extrait d'un procès-verbal dressé par le brigadier de gendarmerie de M... (Loir-et-Cher) :

« Hébergé gratis pendant plusieurs jours par le sieur L..., le nommé R..., chaudronnier ambulancier, a quitté aujourd'hui la commune emmenant avec lui l'âne, la voiture, la pendule et la femme de son bienfaiteur, le tout estimé quatre-vingt dix francs. »

La destruction des taupes

On sait qu'au Moyen Age nos Parlements ont eu plusieurs fois à juger des procès contre les animaux. Cette coutume n'a pas encore complètement disparu. Elle subsiste encore en Turquie.

Voici le texte officiel d'une sentence rendue récemment par le Naïb de Sandikli :

« Parmi les animaux destructeurs, que les taupes sans yeux soient averties que :

Tohatli Oghlou Ahmet, habitant de Sandikli, vient de déposer plainte contre vous à notre tribunal du Chéri, vous accusant d'avoir détruit ses pommes de terre dans son champ, situé à Keur Kapou, limité par les terrains de X... »

Je vous avertis expressément de ne pas détruire dorénavant ses produits. Si, contrairement à cet avertissement, vous continuez à les détruire, soyez persuadés que les plaintes seront transmises au bon Dieu.

En foi de quoi, la présente citation a été envoyée.

S/ Mehmet Saïd,
Naïb de Sandikli.

Mode d'application :

La présente sentence sera mise dans une cruche vide, laquelle sera enfouie dans un coin exposé au Sud du champ attaqué ».

Le ministre de l'Agriculture, qui vient de demander 700.000 francs à la Chambre pour lutter contre les campagnols, pourrait peut-être essayer le procédé moins coûteux du Naïb de Sandikli.

Publicité

Une plaque de cuivre, posée à la porte d'un immeuble de la rue Denfert-Rochereau, à Paris, indique :

Spécialité de corsets,
fournisseur de l'École normale
supérieure de Sévres et du Sénat.

Rue Vauquelin, à Paris, on relève cet avis :

Pour cause de départ
à vendre piano, bureau, objets d'art
et portraits
d'œuvre anonymes.

Reçu ce prospectus d'un hôtel
de Genève :

Au cas où l'électricité ferait défaut,
Prière de rallumer la lumière
et de sonner la bonne.

Rue Dautancourt, collée à la vitre
d'un magasin, cette demande d'em-
ploi :

Ancienne écuyère totalement
amputée, à la suite d'un
accident, demande du travail.

Rue Mariage, à Montpellier, cet écriteau est accroché au balcon d'une maison :

A louer appartement meublé
avec vue facultative sur les Arceaux.

Sans la vue on doit, sans doute,
faire une réduction.

INFORMATIONS

Les économies budgétaires

Une lettre de M. Caillaux

M. Caillaux vient d'adresser à tous ses collègues du ministère une lettre pour leur demander de réduire le plus possible leurs propositions de dépenses pour le budget de 1914.

« Le Gouvernement, dit-il, a fait connaître dans la déclaration qu'il a adressée aux Chambres, son intention de réviser les propositions de dépenses du budget de 1914. Je vous demande en conformité de cette décision, de bien vouloir procéder à un examen complet des prévisions fournies au titre de votre département, et opérer toutes les réductions dont ces prévisions paraissent susceptibles. »

Et M. Caillaux ajoute : « Permettez-moi d'insister, en outre, et de la façon la plus pressante, sur la nécessité de réaliser de larges économies. Si désirables que puissent apparaître certaines réformes, si rigoureux que puisse être jugé l'ajournement d'améliorations parfois impatiemment attendues, la seule exécution des lois votées et des engagements pris nous impose présentement une charge trop lourde pour que nous n'ayons pas le devoir d'éviter strictement toute dépense nouvelle jusqu'au jour où la transformation de nos impôts aura rendu aux budgets leur élasticité. Il n'est pas moins indispensable, d'ailleurs, de rechercher les réductions que peut supporter la dotation actuelle des services. Aucun crédit ne doit, en principe, être tenu pour consolidé, du fait qu'il a obtenu antérieurement l'adhésion des Chambres, et tous doivent, le cas échéant, être ramenés à la limite réelle des besoins. »

« Telle est, Monsieur le ministre et cher collègue, l'esprit dans lequel je vous prie de bien vouloir procéder à un nouvel examen des propositions de votre département. »

« CAILLAUX. »

UN DISCOURS DE M. BRIAND

Un millier de convives ont assisté, dimanche, au banquet organisé par la Fédération socialiste de la Loire, pour fournir à M. Aristide Briand l'occasion de prononcer un discours politique.

M. Briand dit qu'il se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de s'expliquer en toute netteté, en complète et entière franchise, devant ses amis et ses électeurs fidèles qui, à toutes les périodes, même les plus délicates et les plus difficiles de sa vie politique, n'ont cessé de l'encourager et de le soutenir de leur confiance.

Et M. Briand commence son plaidoyer « pro domo ».

Il déclare qu'il a en face de lui les mêmes adversaires que lorsqu'il se présentait pour la première fois dans la première circonscription de Saint-Etienne, il y a douze ans, en 1902.

M. Briand se défend d'être un endormeur ou un endormi. Il observe que pendant son somme il a été somnambule puisqu'il a fait voter la séparation des Églises et de l'Etat, loi de haute portée puisqu'il accomplissait dans l'ordre social des réformes capitales.

Il ajoute qu'il a soutenu les ministères Waldeck-Rousseau et Combes et qu'il dut les soutenir contre un homme qui, lui, était bien éveillé.

Il déclare qu'il n'a jamais cherché d'autres concours que ceux des républicains, et que le reproche qui lui a été adressé d'avoir

l'appui de la droite, ne tient pas à l'examen sincère.

M. Briand déclare que si la droite a applaudi son programme, ce fut pour tenter de se l'approprier, parce qu'il plaisait au public, parce que c'est le vrai programme républicain, et il essaye de le tracer, il ajoute qu'il n'a jamais été troublé par le prurit du pouvoir, qu'il n'a jamais intrigué pour l'avoir, et qu'il soutient les gouvernements s'ils répondent à ses idées.

Parlant du gouvernement actuel, il remarque que les ministres rencontrent de rudes difficultés, et assure qu'il ne s'emploiera ni à les aggraver, ni à les multiplier.

« J'ai le ferme espoir que la prochaine consultation électorale donnera cette majorité homogène et républicaine. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, on n'aura pas de gouvernement, on n'aura que des apparences de programme et des gouvernements se succédant les uns aux autres, en faisant la même chose que leurs prédécesseurs. »

M. Briand déclare que la question militaire est classée, et qu'il serait humiliant qu'elle reparût sur le traicé électoral.

Il réclame la réforme électorale, mais considère qu'il n'y a plus de défense laïque à entreprendre ou à poursuivre, puisque la séparation a libéré l'Etat au point de vue confessionnel.

En ce qui concerne la réforme fiscale, M. Briand s'en déclare partisan ferme.

M. Briand préconise l'organisation de la démocratie, une politique de progrès et de réformes sociales et de libertés, et développe longuement cette idée.

M. Briand insiste sur le respect qu'il a toujours eu envers ses adversaires, même quand il devait assurer l'ordre et la sécurité du pays.

« Il faut, continue l'orateur, développer les réformes sociales dans l'ordre et la paix. Le voilà l'avenir de la République, la véritable politique nationale du pays organisé. »

M. Briand ajoute que le parti républicain n'est plus un parti d'opposition, c'est maintenant un parti de gouvernement, qui doit à tous les citoyens le maximum de solidarité. C'est dans la paix que naît le meilleur progrès, et voilà pourquoi le rôle du gouvernement de la République est de faire tous ses efforts pour pacifier, pour apaiser.

Et M. Briand conclut en ces termes : « La République et la France c'est une seule personne radieuse. La France et la République ne peuvent être grandes et réaliser leur destinée qu'à la condition d'être le gouvernement de la paix, de l'ordre, de la sécurité dans tous les jours plus de liberté et de justice sociale. »

M. Briand est chaleureusement applaudi par ses amis et quitte la salle du banquet. Il rentre à son hôtel sans incident.

Un complice de Peruggia arrêté

À la suite d'un interrogatoire que lui a fait subir M. Drioux, juge d'instruction, Vincent Lancelotti, l'Italien que Peruggia avait dénoncé comme des aveux complets. En Italie, à la police judiciaire, on a reçu un télégramme de Rome. C'est à la suite de la réception de ce télégramme que Lancelotti a été convoqué avec sa maîtresse par M. Drioux. Ils ont nié tous deux toute participation au crime de la « Joconde ».

Cependant, Lancelotti a été mis en état d'arrestation à la fin de l'interrogatoire. Il a demandé qu'on lui désigne un avocat d'office.

La Turquie soumise à l'Allemagne

L'ambassadeur de France a signé avec le grand-vizir l'arrangement fixant à l'avenir les conditions avantageuses concernant le régime des écoles et des autres établissements

français en Turquie, et régularisant aux mêmes conditions, la situation de ceux existant déjà.

L'arrangement a trait aussi à la question de détention des français poursuivis ou condamnés. La Porte accepte la complète assimilation de ses ressortissants aux Français dans l'Afrique du Nord, et par conséquent le protectorat de la France sur la Tunisie et le Maroc, qu'elle n'avait pas encore reconnu.

L'ambassadeur et le grand-vizir ont aussi signé un compromis général d'arbitrage pour le règlement des réclamations françaises antérieures à la proclamation de la Constitution, ces actes seront soumis à la sanction impériale, en même temps que les contrats relatifs aux travaux publics qui doivent être signés à Paris entre Djavid bey et les Compagnies concessionnaires.

Les journaux font ressortir que la création d'un corps d'armée modèle en Grèce, sous la direction d'officiers français, est un succès pour la politique française.

« Le « Courrier de la Bourse » écrit : « Ce que la France a pu faire pour la Grèce est juste aussi pour la Turquie ; la France a perdu le droit moral de protester contre la mission militaire de Constantinople. »

Et Berlin nous parle de la mission Eydoux

Des journaux font ressortir que la création d'un corps d'armée modèle en Grèce, sous la direction d'officiers français, est un succès pour la politique française.

« Le « Courrier de la Bourse » écrit : « Ce que la France a pu faire pour la Grèce est juste aussi pour la Turquie ; la France a perdu le droit moral de protester contre la mission militaire de Constantinople. »

« Des mulots dévorent une fortune »

Une vieille dame habitant la commune d'Exmes (Orne), voulant mettre sa fortune à l'abri des voleurs, enferma dans un pot les soixante billets de mille francs qu'elle possédait, et enfoura ce trésor dans un champ.

Or, ces jours-ci, elle aperçut que la terre avait été faiblement remuée à l'endroit même où elle avait enfoui ses économies. Elles s'arma aussitôt d'une bêche et déterra le pot. Il ne renfermait plus que des débris de papiers qu'elle recueillit dans son mouchoir et transporta chez le maire de la commune.

Après beaucoup de difficultés, ce dernier réussit à reconstituer six billets de mille francs.

Petites Nouvelles

M. Henri Presles-Duplessis, propriétaire dans les Basses-Pyrénées de passage à Paris, a succombé en pleine rue à une congestion déterminée par le froid.

— La cour du banc du roi a condamné le conseil municipal de Battersea, faubourg de Londres, à payer 4.000 fr. de dommages-intérêts à une jeune employée qui, en se rendant à son travail à bicyclette, était tombée par suite du mauvais entretien de la chaussée.

— On annonce la mort, aux environs de Laon, d'une demoiselle Lecaux, âgée de 75 ans, qui s'était volontairement couchée, il y a plus d'un demi-siècle, avec l'intention formelle de ne plus se lever, et avait tenu parole.

— La direction du génie du camp retranché de Toul vient de décider la construction d'un fort au-dessus de Charms-la-Côte, et d'un ouvrage blindé à proximité du fort de Blenod.

— Les journaux italiens constatent que 975 millions ont été dépensés pour la Lybie en vingt-six mois. La majeure partie de cette somme a été payée avec des bons du Trésor.

— Le vali d'Erzeroum télégraphie qu'un tremblement de terre a détruit le village de Chevrisk-Soufia. Deux hommes et deux femmes ont été tués. Il y a des blessés. A Tsitak, les dégâts sont importants. Les détails manquent.

CAUSERIE

La production agricole

Grâce aux nouveaux procédés de culture, à l'emploi rationnel des engrais, au concours qu'apporte le machinisme, le rendement à l'hectare des céréales augmente sans cesse dans notre pays. On peut encore remédier aux désastres consécutifs de la rareté de la main d'œuvre et de l'exode rural. Les renseignements fournis par l'Office des renseignements agricoles, permettent de jeter un regard en arrière, de comparer les résultats obtenus jadis aux résultats actuels; et on notera que si, dans la plupart des cas, la superficie cultivée est en décroissance, il y a largement compensation grâce à une meilleure utilisation.

En ce qui concerne notamment le blé, dont la culture se répartit un peu dans tous les départements français, la moyenne décennale de la superficie cultivée va s'élevant jusqu'en 1870, où elle dépasse 6.920.000 hectares. De 1871 à 1880, elle devient 6.850.000 hectares. Elle augmente pour la période 1881-1890 (environ 6.970.000 hectares) pour s'abaisser à 6.800.000 hectares de 1891 à 1900 et 6.570.000 hectares de 1901 à 1910.

La production annuelle moyenne pendant le même temps varie dans les limites suivantes: 97.500.000 hectolitres (1871-1880), 109.000.000 d'hectolitres (1881-1890), 110.500.000 hectolitres (1891-1900), 115 millions 250.000 hectolitres (1901-1910).

Le rapprochement des statistiques relatives à la superficie et à la production est éloquent. Le rendement à l'hectare, bien que dépendant en partie des conditions climatiques et pouvant par suite varier sensiblement, a cependant, comme je le disais, une tendance marquée à s'élever.

Alors qu'il atteignait exceptionnellement 15 hectolitres, il y a quarante ans, il approche de plus en plus maintenant, de vingt hectolitres, ce qui, d'ailleurs, est bien loin d'égaliser les moyennes enregistrées dans certains pays où la culture est spécialisée, où le blé est semé dans les terrains qui lui conviennent le mieux et dans les conditions les plus favorables.

Quoiqu'il en soit, voici toujours d'après l'Office des renseignements agricoles quelques moyennes de rendement: période de 1871 à 1880: 14 h. 23; de 1881 à 1890: 15 h. 65; de 1891 à 1900: 16 h. 24; de 1901 à 1910: 17 h. 54. Nous sommes fort heureusement en grand progrès sur le début du dernier siècle, où les moyennes varient de dix à treize hectolitres!

Le rendement à l'hectare le plus élevé a été obtenu en 1907: 20 h. 20; la néfaste année 1910 — néfaste pour toutes les récoltes, pour tous les produits agricoles — a valu un rendement très bas: 13 h. 85.

Le prix moyen du quintal de blé, très haut de 1871 à 1880 (30 fr. 03) s'abaisse à 24 fr. 61 (1881-1890) 22 fr. 89 (1891-1900) pour atteindre 22 fr. 60 (1901-1910). Ce sont là des cours très faibles que nous pourrions bien ne plus connaître pour des raisons que je crois avoir déjà données. De 23 fr. 60 en 1909, le prix du quintal passe à 25 fr. 36 en 1910, à 25 fr. 90 en 1911; et le mouvement de hausse continue.

La valeur de la production à l'hectare oscille, pour les vingt dernières années, entre 250 et 350 fr. environ. Après le blé, le seigle. La superficie cultivée a considérablement diminué de plus de 2.500.000 hectares en 1840, elle n'était plus que d'un million et demi d'hectares en 1896, de 1.174.000 hectares en 1911. La production totale pour cette dernière année a été de 11.875.000 quintaux contre quinze millions en 1900 et près de 18 millions en 1896.

Même remarque pour l'orge (1 million 225.000 hectares cultivés en 1891, 772 mille hectares en 1911, mais avec

une moyenne de rendement à l'hectare en sensible augmentation permettant de considérer la production totale annuelle comme stationnaire depuis 1892 pour le maïs (553.000 hectares cultivés en 1891, 425.000 hectares en 1911 avec des productions respectives de 6.776.000 quintaux et 4.283.000 quintaux), pour le sarrasin, le trèfle, le sainfoin, les graines oléagineuses, le chanvre, le lin, en notable décroissance.

Nous verrons bientôt que certaines cultures se sont au contraire développées, ou du moins maintenues et que l'élevage du gros bétail, d'autre part, a pris depuis quelques temps une remarquable extension.

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de Noël, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas vendredi prochain.

LIVRAISON DES TABACS

Nous donnons, en 4^e page, le tableau relatif à la livraison des Tabacs de la récolte de 1913.

LUTTES PROCHAINES

Le grand événement politique de la semaine, c'est le discours prononcé dimanche à St-Etienne, par M. Briand.

Qualifié d'endormeur par M. Caillaux, M. Briand a tenu à montrer qu'il avait, au contraire, réveillé le pays.

Son discours n'est, à tout prendre, qu'une justification de la politique qu'il a défendue, et une critique des Gouvernements actuels.

La réaction espérait sans doute davantage de l'ancien président du Conseil qui a rappelé, comme titres principaux de son républicanisme, la loi de Séparation et sa collaboration avec M. Combes.

Mais la réaction est satisfaite: M. Briand a fait entendre des critiques contre le parti radical. Il n'en faut pas davantage pour laisser croire à la réaction que l'assaut contre le ministère Doumergue sera donné, et avec succès, avant peu de temps.

La question financière sera l'occasion pour les réactionnaires de porter ses coups au Cabinet, et s'ils ne réussissent pas sur ce point, ils l'attendront au premier tournant, soit sur le projet des deux douzièmes provisoires.

On sait que certains républicains du Groupe de l'Entente démocratique ne veulent pas accorder plus d'un douzième: c'est donc là dessus que le combat sera engagé durement et que les bataillons des cléricaux donneront la mesure de leur ardeur.

Et puis, si le ministère sort vainqueur, malgré tout, de ces batailles, on attendra à la rentrée!

Côte que coûte, la réaction ne veut pas que le ministère Doumergue fasse les élections législatives de mai 1914.

Mais réussira-t-elle à bien poser ses pièges, à donner avec sûreté ses coups au bon endroit? Retrouvera-t-elle les auxiliaires républicains avec lesquels elle a eu partie liée, ces temps derniers? Ce serait bien regrettable; mais

quoiqu'il soit possible, il est à espérer que les républicains qui ont acclamé l'arrivée du nouveau ministère, n'effriteront pas le bloc qui s'est reformé contre la réaction, au lendemain du vote du 2 décembre.

L. B.

Pour nos sœurs

Nous avons publié, dimanche un article donnant quelques renseignements sur cette œuvre charmante. Les lecteurs qui n'auraient pas eu cet article, le trouveront en 3^e page, à la fin de la locale.

Nous avons également annoncé le joli résultat obtenu par le groupe, bien modeste encore, de « Pour nos sœurs » dans le Lot.

Ce jeune groupe, aidé par Mlle Mirman, du Comité Central, distribuera, cette année, 48 poupées aux 48 petites orphelines, âgées de 5 à 11 ans, de l'Assistance publique de notre département.

Ces poupées seront exposées, à partir de demain, mercredi, à la décadence du Laboratoire de la Pharmacie de la Croix-Rouge.

Le groupe expose également un trousseau, envoyé par Mlle Mirman, et destiné à une pupille lors de son mariage.

Les jeunes filles qui voudraient adhérer à l'œuvre généreuse et charmante de « Pour nos sœurs » peuvent s'adresser à Paris — voir l'adresse dans l'article publié plus loin — ou à Mlle Noëlla Coustant, à Cahors.

Tout le monde peut, également, être « Ami de l'œuvre par un versement annuel, aussi modeste soit-il.

Qui veut avoir un beau geste pour les déshéritées de la vie?

On peut également envoyer les dons, — qui seront publiés par le Bulletin du Comité Central — au Bureau du « Journal du Lot ».

Un mot personnel

De l'incident qui s'est produit vendredi au Conseil municipal, le Quercinois donne une version étrange.

J'aurais manqué au rendez-vous qui m'a été donné!!!

Le rendez-vous, c'est moi qui l'avais donné quand je quittais la salle du Conseil.

Je ne veux nullement faire revivre ici un incident que le journal réactionnaire voudrait exploiter pour créer une division entre républicains.

Et je m'en tiens aux déclarations contraires à celles du Quercinois de nombreux témoins.

Et cela suffit.

L. B.

UN VOLUME DE VERS

« En Quercy » de M. J. Malrieu

J'avais cru jusqu'ici que Figeac ne produisait que prunes et châtaignes. Mais son terroir est fertile aussi en poètes. Sur les quais du Célé il y a autant de pêcheurs de lune que de pêcheurs de truites. Et leurs pêches sont parfois miraculeuses. L'un d'eux en aurait rapporté 20.000 vers, distribués en chansons, sonnets ou autres mélodrames: mis bout à bout ils formeraient à Figeac une ceinture de rimes bruisantes comme des sequins. Si tous les poètes figeacois ne s'écrivent pas du vers avec autant d'ardeur, tous, cependant, sont les fervents des Muses. Ils les visitent. Certains, dit-on, ne restent que dans l'antichambre.

M. Malrieu n'est certes pas de ces derniers. Je viens de lire le volume

qu'il a publié en octobre. Je fus très étonné en l'apercevant dans la boutique d'un libraire. Je savais M. Malrieu très occupé par les affaires dont il dirige les débats au tribunal de Figeac avec tant d'humour et de bonne humeur. J'ignorais qu'il s'adonnât aux labeurs du rythme et de la rime. Je l'ai souvent vu dans l'exercice de ses magistrales fonctions. Car je hante les tribunaux. J'y promène mes flâneries. Je m'y divertis à étudier les hommes, basochiens ou croquants. M. Malrieu de ces vies figées dans une silencieuse rigidité, ou somnolent au ronron des plaidoiries. Il interroge les prévenus avec une spirituelle bonhomie; il parle délicieusement patois avec les paysans; son attention est aigüe quand il suit une argumentation solide; il sait par une inattention négligemment affectée ramener l'avocat égaré. Il préside enfin.

J'ai retrouvé dans M. Malrieu poète, la verve, la pétulance, la fine bonhomie, l'esprit de M. Malrieu président. Ceux-là ne me démentiront pas qui ont lu les sonnets à Clément Marot, sur le *stok fish* ou le *petit fromage*. Je retrouve aussi dans le *Verrou* cette pointe de gauloiserie frondeuse, qui semble être le privilège des vieux parlementaires et des vieux magistrats, peut-être parce qu'ils ont beaucoup ri. Le verrou est l'instrument, qui, à Rocamadour,

Par insigne vertu donne progéniture
A la femme qui vient le toucher de son doigt.

M. Malrieu demande l'origine de ce miraculeux fécondant.

Puisque, lui dit le prêtre, il faut qu'on vous

Dieu peut tout, disons-nous à la femme infante,

Crois et prie: aide-toi et le ciel t'aidera.

La réponse est fort congrue. C'est le Malin qui a dû inspirer au prêtre cette grivoiserie décente de presbytère. Lisez encore le sonnet du Manoir de Bessonnies, et vous me direz si M. Malrieu ne flagelle pas le prêtre Locard, mouchard de Ney, avec autant d'indignation qu'il sermonne au tribunal les délinquants.

Je ne goûte cependant pas tout également dans ce livre: il y a des taches, qu'il faudrait faire disparaître. Le rythme parfois est cahotant et rugueux, comme celui de cette strophe.

Quercy, mon vieux Quercy, Figeac, ma vieille ville,
Je ne suis plus, mais un vieillard débile
Je ne suis pas encore: derrière le verrou
Tiré sur les frimas, puisse, de sous la cendre,
Ou dans les champs, l'été longtemps se faire entendre

Le grillon dans son trou.

Les inversions du second vers sont pénibles. Les derniers vers sentent la gêne. Ce souhait, que s'adresse le poète, d'une longue vie au coin de l'âtre ou dans les champs, aurait demandé plus de souplesse dans l'expression, et dans le rythme une sonorité plus attendrie. Ces frimas, au 5^e vers, ne m'enchantent guère. Ce mot d'une noblesse archaïque et périmée détonne dans cette strophe d'une note intime. Je chicanerai encore M. Malrieu sur la strophe suivante où il parle de Ronsard, dans la première pièce du Recueil que je goûte d'ailleurs beaucoup.

Pourrait son âme, un jour, connait l'inquiétude
Le jour où, malgré lui, forgant sa solitude
Sous la cognée il vit les buchers éternels
Abattre, sur le sol, les chênes de Gastine
Et faire, sous ses yeux, de la forêt voisine
Que poutres et chevrons.

Inquiétude paraît vraiment trop faible à celui qui a senti la douleur contenue dans la pièce de Ronsard aux buchers de la forêt de Gastine. Le second vers est obscur; ou bien c'est Ronsard qui fait effort sur lui-même pour aller voir les buchers, et alors *malgré lui*, est une fâcheuse chevillie à côté de *forçant sa solitude* — ou bien ce sont les buchers qui forcent la solitude de Ronsard, et alors *malgré lui* ne présente toujours pas d'intérêt, et le participe *forçant*,

se rapportant non pas au sujet du verbe mais à un complément ignore la syntaxe orthodoxe de notre langue. *Rude* est une épithète vraiment par trop banale: il est entendu que les buchers sont des rustres et ne sentent pas leur gentilhomme. *Sur le sol* est une chevillie inquiétante: où peut-on abattre des chênes ailleurs que sur le sol? *Faire que* a beau être une construction du xvi^e siècle et une licence poétique, cette suppression de *ne* choque notre oreille qui n'y est plus habituée. Ces quelques vers ne sont pas défendables. Je ne crois pas m'y tromper. Peut-être ai-je moins raison de reprocher son dernier vers au très beau sonnet sur Montal. Peu importe, dit M. Malrieu, que la devise: *Plus d'espoir* soit de Rose, morte d'amour, ou de Catherine pleurant le fils bien aimé tué aux guerres Milanaises.

Que tu sois mère ou bien amante énamourée
Montal, contre le temps, assure la durée
De ta longue clameur d'éternel désespoir.

A mon avis *clameur* n'est pas juste. La devise de Montal ne donne pas l'impression d'une douleur violente qui clame son désespoir, mais d'un chagrin démesuré qui se renferme et se voile.

Ces critiques sont une preuve de l'estime dans laquelle je tiens les vers de M. Malrieu. On châtie les poètes que l'on aime parce qu'on voudrait toujours les voir châtifiés. Je pourrais citer au hasard des feuillets du livre nombre de strophes d'un rythme fort et d'une expression vigoureuse: car M. Malrieu me paraît avoir plus de force que de grâce, ou du moins chercher l'une plus que l'autre. Cela tient aux genres qu'il traite. La pièce d'Uxellodunum (car Uxellodunum ne pouvait être oublié en Quercy) est d'une très belle venue.

— Au début du livre le poète expose ce qu'il veut faire: il veut garder le souvenir.

Des défilés de hier, des espoirs d'aujourd'hui,
Cantilènes d'autant et lentes mélodies,
Et légendes de guerres ou l'acier des épées
Comme un éclair reluit.

Et il entend la voix de tous ceux qui passeront sur la terre de Quercy.

De ce sol saturé de fureurs éphémères,
De sueur et de sang, de pleurs et de chimères,
Vase, boue et fumier des siècles entassés,
Monte, claire et vibrante ou navrant et amer,
Le clameur de victoire ou celle de misère,
De tous les trépassés.

On ne peut qu'admirer ces vers sobres et d'un métal bien frappé. — Lorsque le Célé vit pour la première fois les moines de Lunan qui défrichaient ses bords,

... Il vint mêler de vèpres à matines,
Ses notes argentines,
Aux chants des hosannas et des hymnes des morts.

M. Malrieu a emprunté ces deux rimes à Boileau. Il les a rendu siennes par le rythme original qu'il a employé. Les vers de six syllabes, en répétant tout de suite la rime, et en forçant la voix à s'arrêter sur *argentines*, semble l'écho du vers précédent, écho qui se prolonge et tinte à nos oreilles. C'est excellent.

Mais M. Malrieu n'a pas seulement l'oreille exercée à saisir les nuances d'un rythme, la plume habile à piper à la volée le terme qui enferme vigoureusement la pensée; il a une vision pénétrante des hommes et des choses de sa province. Il nous fait voir les étangs qui sous les brumes du matin

Ont pris le ton terni des feuilles d'étain,
Et qui au soleil de midi semblent
... Tout ronds et immobiles,
Dans le velours des prés, des miroirs de deux sous.

Sur le Causse à midi,
Le mas sous le soleil est comme enseveli,
Et l'hiver dans la châtaigneraie la nue s'effloche au ras du sol, s'accroche aux troncs des arbres,

Puis ruisselle et se fond dans l'air humide et froid.

A ces vers descriptifs d'une ligne

si nette et si ferme, je préfère cependant à mon goût ceux du dernier chapitre du livre: *Larmes et sourires*. M. Malrieu d'un ton pénétrant et ému parle de sa jeunesse. Il songe à la Tata, si jolie à 20 ans, à Clairou qui mourut un soir de Toussaint, à celle qui méconnaît ses sentiments et dont le souvenir fait perler une larme à ses yeux:

Quand fleurit le pommier une larme j'essuie.
Ce vers d'une mélancolie tendre fait penser à Remy Belleau ou au Ronsard des sonnets à Hélène. Il est d'un charme délicat: c'est peut-être celui que je préfère de tout le recueil. En songeant à la mort de celle qu'il a pleurée, le poète est effleuré par la pensée de la sienne. Il attend en sage, d'une âme sereine. Elle sera pour lui une communion plus étroite avec cette terre du Quercy qu'il aime si profondément.

O mon berceau, Figeac, et ma tombe future,
Terre dont je suis fait, qui gardes la mesure,
Du lit où j'ai pris un éternel repos,
Reçois ces vers, reflets de l'éphémère flamme,
Et du cœur et de l'âme,
Argile de ma chair, calcaire de mes os!

Les premiers vers de cette strophe, ne sont pas d'un rimailleur d'occasion, d'un faiseur de sonnets pour bourgeois surannées, ou jeunes pécores de sous-préfecture, qui se pâmieraient même devant une note d'apothicaire faisant rimer clystère avec vulnéraire: ils sont l'œuvre d'un poète à l'inspiration drue et forte.

Et ce sera ma conclusion.

Raoul LABRY.

Préfecture

Les bureaux de la Préfecture seront fermés le 26 décembre à l'occasion de la Noël et le 2 janvier à l'occasion des fêtes du Premier de l'An.

Le Salon du Quercy

A la Galerie Moleux, 68, boulevard Malesherbes, se tient le premier « Salon du Quercy », dû à l'initiative d'un groupement d'hommes de lettres, portant nom: « Lou Calé ».

Présenter ainsi à l'élite du monde, une des faces les plus riches, les plus lumineuses de la France, voilà une très noble idée de décentralisation artistique et de fidélité à la petite patrie « la première, dit-on, celle du berceau ».

C'est plus qu'une idée, d'ailleurs, c'est un succès — M. Jacquier, le nouveau ministre des beaux-arts, l'inaugura le 13 décembre. — Parmi les notabilités littéraires, artistiques et politiques l'entourant, on remarque: M. et Mme de Monzie, présidente; M. Rey, sénateur; M. de Jouvenel, rédacteur en chef du *Matin*; M. Bloch, chef de cabinet; MM. Louis Vauxcelles et Elie Richard, critiques d'art; M. A. Bourdelle, sculpteur, etc...

On fit le tour des salles, sous la conduite du jeune maître et organisateur Domergue-Lagarde. Les belles œuvres y affluèrent; citons les plus remarquables: Une vue du *Vieux Puy-Evêque*, de M. Henri Martin; de M. Marcel Lenoir, les *Funérailles blanches*, d'un mysticisme prenant; de M. Guillaume Dulac, les *Vendanges du Lot*, d'une belle simplification; de M. Domergue-Lagarde, chanteur de la Garonne, la *Peupleraie d'automne*, et un portrait magistral du docte *savant Cabadé*; de M. Marre, de belles vues de Montauban et du Lot; de M. Andrieu, de séduisantes études de Montricoux; de M. Soureilh, des vues d'Aveyron; de M. Cabanes, des visions sahariennes, etc...

Comme sculptures, des œuvres de choix, avec MM. T.-A. Bourdelle, Cladel et Oury. A la gravure, des Rembrandt, de Firmin Bouisset et A. Delzers, etc...

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXIX

Une scène intime

Si elle s'oppose au mariage qui me rendait heureuse, c'est que pour moi elle n'est pas une sœur, mais une rivale!... elle semble vous haïr, Raoul, mais sa haine, c'est de l'amour!... elle vous aime, entendez-vous, elle vous aime, au mépris des serments faits à son mari devant Dieu... et je n'en veux d'autre preuve que celle-ci... c'est ce portrait... le vôtre, qu'elle possède en cachette et qu'elle garde comme un trésor!

Blanche tendit le médaillon à Raoul, et brisée par l'émotion, suffoquée par les transports de sa fureur jalouse, elle chancela, elle ferma les yeux et elle serait tombée si Diane ne l'avait soutenue dans ses bras en balbutiant avec une épouvante et un désespoir qui lui faisaient tout oublier:

— Ah! malheureuse!... j'ai tué ma fille!...

Le général, Marcel et Raoul tressaillirent à la fois, le premier de douleur, les deux autres de saisissement, en entendant ces paroles imprudentes qui contenaient la plus explicite des révélations.

Mais il était dit qu'en ce moment les péripéties les plus foudroyantes devaient se succéder comme se succèdent les détonations d'un feu de file.

Raoul, dès que ses yeux se furent arrêtés sur le médaillon, fit un geste de stupeur profonde et s'écria en s'adressant à Marcel:

— Le portrait de mon père!... celui qu'à son lit de mort il vous avait donné!... celui que vous avez perdu!

Diane écoutait, le sein haletant et les yeux agrandis.

Elle se laissa tomber à genoux près du corps inanimé de Blanche, en murmurant d'une voix sourde et brisée:

— Dieu du ciel!... c'était lui!...

Ainsi que Diane, le général avait écouté, et, comme elle, il avait compris.

Ce fut alors un étrange et terrible spectacle que de voir ce vieillard, rajeuni par la sainte furie de la ven-

geance légitime, se transformer tout à coup et miraculeusement.

La flamme étincela dans ses regards, ses cheveux blancs soulevés formèrent une auréole à son front, ses membres engourdis retrouvèrent la vigueur de la vingtième année...

Il ne marcha pas, il bondit jusqu'à l'un des trophées d'armes suspendus contre la boiserie de chêne, et saisissant deux épées nues, il jeta l'une d'elles aux pieds de Marcel en s'écriant:

— Ah! misérable!... le bandit de la nuit du 10 mai, c'était vous!... Je ne veux pas vous assassiner, mais je vais vous tuer!... Ramassez cette arme et défendez-vous!

Marcel, livide comme un cadavre, calme comme un martyr, sublime de résignation, croisa ses bras sur sa poitrine et répondit:

— Tuez-moi tout de suite, monsieur le comte, je ne me défendrai pas...

— Êtes-vous un lâche? demanda le général, dont la fureur atteignait son paroxysme.

— Non, répondit Marcel, je ne suis point un lâche, mais je ne me défendrai pas...

— Je vous forceraï bien à vous battre!... continua M. de Presles en frappant au visage, du plat de son épée, Marcel qui demeura muet et impassible.

— Ne savez-vous qu'outrager les femmes?... poursuivit le général,

chez qui l'exaltation de la colère arrivait jusqu'au délire, avez-vous peur devant un vieillard? Ah! misérable que vous êtes!...

Le comte, en proférant cette dernière injure, saisit le ruban de la Légion d'honneur qui se nouait à la boutonnière de Marcel, il l'arracha et le foula aux pieds.

— Tuez-moi!... mais tuez-moi donc!... balbutia M. de Labardès, je ne me défendrai pas!...

Le général ne se connaissait plus, son délire devenait de la folie, il leva son arme pour frapper.

— Je le défendrai, moi! cria Raoul en se jetant entre les deux hommes et en ramassant la seconde épée, monsieur le comte, ajouta-t-il en s'adressant au général, je ne sais pas de quelle infamie vous accusez M. de Labardès, mais je sais bien qu'il en est innocent!... Je réponds de lui, corps pour corps! j'en réponds honneur pour honneur!

Marcel écarta doucement Raoul.

— Merci, mon enfant, lui dit-il, tandis qu'une larme roulait sur sa joue, merci... Vous croyez en moi, comme un noble cœur que vous êtes... mais vous vous trompez... Je suis un infâme... laissez-moi donc mourir, car M. de Presles a sur moi droit de vie et de mort...

Le général jeta son épée loin de lui — Je n'userais pas de ce droit... fit-il avec un calme soudain, vivez, mon-

sieur... je vous abandonne à la justice de Dieu.

— Et justice sera faite, monsieur le comte... répondit Marcel. Bonne et prompt je vous le promets...

Après avoir prononcé ces mots, M. de Labardès se dirigea vers la porte de la bibliothèque.

Raoul fit un mouvement pour le suivre.

— Restez, mon enfant... lui dit Marcel, restez... votre place est ici... l'obstacle illusoire qui s'opposait à votre mariage vient de disparaître... restez...

Au moment d'atteindre le seuil, l'ex-officier se retourna.

Il jeta sur Blanche, toujours évanouie, un long regard, rempli d'une indicible expression.

— Adieu... pensa-t-il, adieu, ma fille... car tu es ma fille... Je t'aime bien déjà... je t'aime plus encore... et je ne te reverrai jamais... Adieu... adieu... pour toujours... Et vous aussi, Raoul mon autre enfant, adieu...

Et il sortit de la bibliothèque dont il ne devait plus franchir le seuil, puis du château où il ne devait jamais rentrer.

Blanche fit un faible mouvement.

— Elle n'a rien entendu... elle ne doit rien savoir... dit vivement Diane à Raoul, mon fils, oubliez tout...

Lorsque la jeune fille ouvrit les yeux, la première parole qu'elle en-

tendit fut celle-ci, prononcée par madame Herbert:

— Ma sœur, embrasse ton fiancé!...

Le général était retombé dans son fauteuil, et près de lui gisaient les épées inutiles.

XL

Trois lettres

Nous touchons au suprême dénouement de cette longue histoire dont les multiples complications auront fait naître plus d'une fois (du moins, nous aimons à l'espérer), l'intérêt de nos lecteurs.

Il ne nous reste désormais à remplir que quelques pages, et cependant nous avons encore bien des choses à dire, mais il nous semble qu'au point où nous sommes arrivés de notre récit, nous devons adopter pour ce roman les rapides allures d'un cinquième acte de drame, lancer nos derniers chapitres sur les rails d'une prose *express*, satisfaire enfin, le plus vite possible, la curiosité légitime, surexcitée depuis si longtemps.

</

Ce premier Salon a trop bien débüté pour que nous ne soyons pas convoqués chaque année à applaudir les efforts des artistes du Quercy.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire s'est réuni lundi matin à 10 heures à la Préfecture, sous la présidence de M. l'inspecteur d'Académie.

Le Conseil a statué sur les affaires suivantes :

Institutes et institutrices. Titularisations et promotions de classe. Classement adopté.

Commune de Ginou. — Appropriation de l'école de garçons. Avis favorable.

Commune de Peyrilles. — Achèvement de l'école de filles. Avis favorable.

Commune de Peyrilles. — Achèvement de l'école de Dégagnazès. Avis favorable.

Commune de Biars. — Création d'une classe enfantine. Approuvé.

Secrétariat de Mairie, six demandes : Boissières, Laburgade, Cézac, Bédouer, Sonac et St-Caprais. Avis favorable.

Affaires diverses.

Les sourciers dans le Lot

M. Edmond Perrier, directeur du musée d'histoire naturelle, a présenté à l'Académie des sciences les résultats des expériences de deux sourciers du département du Lot, MM. Frobs et l'abbé Mermet, qui, à l'aide de la baguette divinatoire, ont révélé non seulement l'existence de cavités souterraines mais encore ont découvert des gisements de métaux à Luzech et des squelettes inhumés sur le fameux Puy-D'Issolud.

Amicale des officiers de complément

Lundi dernier, dans un des salles du Cercle militaire, un apéritif d'adieu a été offert au lieutenant Delard, désigné pour le Maroc.

A la réunion qui était présidée par M. le commandant Panouze, assistaient les officiers du 7^e et de nombreux officiers de complément et en retraite du Lot.

MM. Panouze et Chéry portèrent des toasts en l'honneur de M. Delard qui remercia vivement tous ses camarades de leurs témoignages de sympathie.

En Cassation

La Cour d'Appel d'Agen ayant, dans son jugement relatif à l'affaire des vols de l'abattoir, condamné à tous les dépens le Syndicat des Bouchers de Cahors qui s'étaient porté partie civile, ce dernier se pourvoit en Cassation.

Nécrologie

Mlle Euphrasie Imbert, dépositaire de journaux à Cahors, vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur Mme Paganel, décédée à Cahors.

Nous adressons nos condoléances à Mlle Imbert et à sa famille.

L. B.

Trouvé mort

Des habitants des Junies ont découvert lundi matin le corps d'un jeune homme nommé Magne, âgé de 15 ans, sur la route des Junies, près Cahors.

Près du corps on a ramassé le fusil du jeune homme qui a été victime d'un accident de chasse, croit-on.

Cinéma

Une grande représentation cinématographique aura lieu au café de la Promenade le mercredi soir 24 décembre et le jeudi soir 25 décembre.

Films nouveaux et variés.

Tribunal correctionnel

Audience du 23 décembre 1913

CHASSE

Un chasseur sans permis est condamné à 25 francs d'amende, et un propriétaire qui a chassé avec des engins prohibés est condamné à 50 francs.

ABUS DE CONFIANCE

Marc D... vend des machines agricoles, mais une maison lui ayant confié une faucheuse, D... vendit la machine et garda l'argent.

50 francs d'amende avec sursis.

RÉGIE

Le tribunal condamne à 200 fr. d'amende le sieur A... de Luzech qui transportait sur sa charrette une barrique de vin sans s'être muni au préalable d'un acquit.

Cette économie de 2 sous, revient cher.

VOL

Le sieur Bousquet, 24 ans, ouvrier agricole est condamné à 3 mois de prison pour vol de tabac.

UN TRISTE SIRE

Le nommé Léon Nocaudie, 25 ans, de St-Yrieix, ramoneur dit-il, mais surtout vagabond et men-

diant, se trouvait de passage dans la commune de St-Pantaléon.

Ayant faim et soif, il pénétra dans une maison où une jeune fille se trouvait seule.

Nocaudie demanda à celle-ci du pain, de la viande et du vin.

Mais en plus, ce triste individu s'approchant de la jeune fille, essaya de la violenter.

La jeune fille cria et ses cris heureusement furent entendus par son père et par quelques voisins.

Ils accoururent et firent la chasse au ramoneur trop galant qui fut vite rattrapé.

Le tribunal le condamne à 1 mois de prison.

Pharmacie de service

La Pharmacie de service le jeudi 25 décembre, jour de Noël, sera la

Pharmacie Artigue

Boulevard Gambetta.

Pour nos Sœurs

Des poupées aux petites, aux grandes des trousseaux.

« Pour nos Sœurs ». Depuis quelques années, ces trois mots ont résonné bien souvent en France, dans les hameaux et dans les salons, prononcés ici avec quelque fierté par les jeunes sociétaires, tout heureux des progrès de leur œuvre et là, avec des hésitations émus, par les milliers de pauvres petites filles qui en reçoivent les bienfaits. « Pour nos sœurs, pour nos sœurs », dans combien de villages de France ces trois syllabes carillonnantes ont retenti, de Noël au 1^{er} janvier, criées par des fillettes joyeuses et si peu habituées à la joie !

Nos « sœurs » dont il s'agit ici, ce sont les petites orphelines, qui, n'ayant plus de mère, plus de famille, plus de foyer, sont abandonnées à l'Assistance publique, dans les départements de France, et deviennent ainsi jusqu'à leur majorité les pupilles de la nation...

Un jour, des jeunes filles françaises, au milieu d'une fête, ont pensé avec attendrissement à ces sœurs infortunées ; elles se sont dit qu'elles devaient leur donner quelque marque sensible de leur affection. Comment, sous quelle forme ? Elles cherchaient et eurent vite trouvé. Elles proclamèrent que si des petites filles ont besoin d'être logées, vêtues, nourries, d'aller à l'école, il leur faut quelque chose encore que l'Administration ne connaît pas, qui est un petit superflu si l'on veut, mais nécessaire à leur bonheur, à leur vie morale, à l'épanouissement de leur âme d'enfant, et que ce quelque chose est : « une poupée ». Le cœur de ces jeunes filles se serra à la pensée que, à Noël ou au Nouvel an, toutes les fillettes de France, mêmes les plus pauvres, reçoivent, belle ou modeste, une poupée, excepté les « petites sœurs » de l'Assistance ; l'idée de cette inégalité devant la joie les attrista, et elles résolurent de faire ce que Madame l'Administration ne pouvait réaliser : elles prirent le parti de donner chaque année à leurs petites sœurs infortunées une poupée, incassable bien entendu, articulée, solide, habillée de leurs mains, et qui fut pour ces enfants, en même temps qu'un sujet de joie, un témoignage de lointaine sympathie.

Voilà pour les petites. Nos jeunes Françaises ne s'en tiennent pas là. Elles conçoivent le dessein de donner aussi aux grandes pupilles une preuve d'affection, au moment où celles-ci se marient, et de leur faire parvenir, au nom de leur association, un trousseau si précieux pour une entrée en ménage.

C'est ainsi que cette association de bienfaisance prit comme devise : « Pour nos sœurs », qu'elle choisit comme devise : « Des poupées aux petites, aux grandes des trousseaux » ; c'est ainsi qu'elle devait avoir et eut, en effet, dès le début, comme président d'honneur, M. L. Mirman, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, tuteur légal, par l'intermédiaire des préfets et inspecteurs départementaux, de toutes les pupilles de la nation.

L'idée de ces jeunes Françaises était à la fois gracieuse et profonde, et de si jolies délices morales, que les concours bienfaisants affluèrent. Ils vinrent de toutes parts, ici aucune intention ou aucune arrière-pensée politique ou confessionnelle. Devant le malheur toutes ces divisions disparaissent, toutes ces querelles s'éteignent. Le Ministère de l'Intérieur, un grand nombre de Conseils généraux subventionnent la jeune Société. Des groupes se forment à Paris, en province. Mille petites mains généreuses offrent et recueillent des cotisations ou, recevant toutes nues les poupées achetées en gros et envoyées de Paris par le siège social, travaillent à les habiller.

L'œuvre fondée le 15 décembre 1909, s'est développée en effet, avec une rapidité prodigieuse. Elle a distribué 6.000 poupées la première année, 8.000 la seconde, enfin, aux dernières fêtes de Noël et du Nouvel an, c'est 11.000 poupées qu'elle a expédiées, 11.000 poupées réparties par ses soins dans les modestes hameaux de campagne, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, en Corse même, partout où les pupilles de l'Assistance des divers départements sont placés ; c'est 11.000 fillettes sans mère qui, grâce à « Pour nos sœurs » ont eurent le bonheur d'avoir une poupée qui fut leur fille, et la joie aussi, si douce et si reconfortante dans leur isolement, de songer que leurs grandes sœurs de France avaient pensé à elles et leur avaient envoyé de loin ce gage de leur affection.

Voilà un résultat qui fait honneur à nos jeunes Françaises, à leur initiative et à leur bonté. Mais il faut que demain elles fassent mieux encore. Des milliers de petites pupilles attendent vainement chaque année la poupée rêvée, et des centaines de grandes, à la conduite exemplaire, seraient si heureuses, le jour de leur mariage, de recevoir ce trousseau familial dont quelques privilégiées ont seules pu bénéficier jusqu'à ce jour.

S'adresser pour tous renseignements au siège social, 30, avenue de la Grande-Armée, Paris, à Mlle Lucette Mirman, secrétaire générale.

On demande

A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DU LOT Des Compositeurs typographes

Arrondissement de Cahors

Sainte-Alauzie

Foires. — La foire du dernier jeudi de décembre qui se tient au chef-lieu de notre canton, à Castelnaud-Montrier, coïncidant avec la fête de Noël et la commission voulant assurer à cette foire le succès de celle de novembre, prévient le public qu'elle se tiendra le mardi 23 décembre avant-veille de la Noël.

Les secondes foires de janvier, février et mars, restent fixées au dernier jeudi du mois.

Nous rappelons qu'à ces foires comme à celles du second mardi, il sera réservé un rayon spécial sous la halle, pour la vente des oies grasses, canards et foies gras.

Il ne sera perçu aucun droit de place ni de banes aux foires du jeudi.

Blars

Répartiteurs pour 1914. — Le tableau de proposition des répartiteurs pour 1914 a été dressé de la façon suivante par le Conseil municipal :

12 propriétaires de la commune : MM. Lapergue Auguste, Vaquière Henri, Guiral Emile, Poujade Michel, Delfau Jean, Elie Lapergue, Raffy Jacques, Bornes Antoine, André Raffy, Galtié Gilles, Bessac Joseph, Delpech Louis.

8 propriétaires forains : MM. Raffy Justin à Luissac, Pradines Baptiste à Macilhac, Bru Félix à Marcihac, André Marcenac à Marcihac, Vinge Pierre à Sauliac, Rulles Edmond à Sauliac, Issaly Pierre à Orniac, Léon Massip à Sabadel.

Sénéillac

Incendie. — Vendredi, vers dix heures du matin, Mme Vizon se rendit dans divers villages voisins acheter, chez ses divers clients, du gibier, des œufs et des framages, que son mari devait apporter à Cahors le lendemain samedi.

Elle regagna son domicile vers deux heures de l'après-midi et ne remarqua rien d'anormal. Comme elle n'avait pas encore déjeuné, elle s'occupait à aider sa fillelette — à préparer son modeste repas. Pendant que la mère et la fillelette prenaient le repas qui venait d'être préparé, elles entendirent un bruit auquel elles ne prêtèrent pas d'abord attention ; mais ce bruit s'étant répété, elles sortirent et s'aperçurent avec stupeur que leur grange — dont l'un des pignons est situé à six mètres environ de la maison — était en feu. Aussitôt elles donnèrent l'alarme. C'est ainsi qu'on put arriver à temps et détacher un cheval qui avait avec sa charge et qui avait occasionné un accident, vu la rapidité avec laquelle il sortit de l'écurie et de la basse-cour. On sauva également un porc et c'est tout.

La grange contenait, au premier étage, environ cent quintaux de foin. Dans une pièce au rez-de-chaussée, dénommée le fournil, se trouvait une grande armoire dans laquelle les époux Vizon mettaient diverses marchandises, notamment : œufs et framages. Dans une autre pièce se trouvaient quelques pièces de bois, des fagots de feuilles sèches et un peu de foin. Enfin, du côté de la maison, se trouvait un hangar, où se trouvait un véhicule, dit « suspendu », une brouette, un grand banc de charpentier avec nombre d'outils afférents à cette profession et divers outils aratoires, tels que charrue-dombasle, araire, herse, etc.

A l'exception du cheval et du porc sauvés, tout a été la proie des flammes.

De cette bâtisse à peu près neuve, qui mesurait quinze mètres de long sur dix de large, il ne reste que les murs.

Les pertes, assez élevées, sont couvertes par une assurance, mais M. Vizon ne serait pas, paraît-il, suffisamment assuré.

Luzech

Conférence. — M. Douaire, directeur des services agricoles du département du Lot, fera une conférence le jour de la foire du 26 courant à 13 h. 1/2 sur les « Mutuelles-Bétail » et sur l'organisation d'une mutuelle dans la commune de Luzech.

Les propriétaires et éleveurs intéressés sont invités à y assister.

Mauroux

Bureau de Bienfaisance. — Dimanche 21 décembre, la commission administrative du bureau de bienfaisance s'est réunie à la mairie, sous la présidence de M. Couture, maire.

Conformément aux prescriptions de l'article 7 du décret du 1^{er} décembre 1913, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses, la commission désigne M. Esquier, qui sera chargé de délivrer les bons d'allocation annuelle aux bénéficiaires de cette assistance.

La commission dresse ensuite la liste de proposition des personnes privées de ressources qui doivent bénéficier de l'assistance médicale gratuite en 1914, et fait une distribution d'une somme de 192 fr. en bons de pain, aux indigents.

Lacapelle-Cabanac

Mutuelle-bétail. — L'Assemblée générale de la Mutuelle-bétail de Lacapelle-Cabanac, aura lieu dimanche 28 décembre à 8 h. 1/2 du matin.

Salviac

La foire. — Notre foire du 20 décembre, contrariée au début de la journée par la pluie, a été cependant assez favorisée par un temps relativement beau. Tous les marchés étaient bien approvisionnés ; affaires nombreuses.

Foirail aux bœufs de boucherie, 42 fr. les 50 kilos ; attelages 750 à 850 fr. la paire. Bouvillons amenés en grand nombre, vente lente.

Le marché aux moutons était bien pourvu : vente active à 50 fr. les 50 kilos ; agneaux, 15 fr. pièce.

Poulets de grain, 0,90 ; poules, 0,75 ; oies 1 fr. ; canards 1 fr. ; dindons, 0,65 le tout le demi-kilo ; œufs, 1 fr. 30 la douzaine

Lièvres, 5 fr. ; perdreaux, 2 fr. 50 ; lapins, 2 fr. ; grives 0,60 ; tourdus, 0,40.

Foies, 3 à 3 fr. 50 le demi-kilo. Truffes, 4 à 5 fr. le demi-kilo. Apport 25 quintaux au minimum.

Blé, 21 fr. ; seigle, 16 fr. ; avoine, 10 fr. ; noix, 30 fr. ; pommes de terre, 6 fr. ; mais, 16 fr., le tout l'hectolitre. Légumes apportés en grande quantité et bien vendus.

Grand nombre de marchands avaient fait le déplacement pour notre foire qui a été somme toute très importante.

Bibliographie

La publication dans *Les Annales de l'Art d'Apprendre*, de Marcel Prévost, provoque un vif mouvement de curiosité et s'annonce comme un très grand succès. Il y a trop de choses à apprendre, aujourd'hui. Acquérir le plus de connaissances possible avec le minimum d'effort. Voilà ce qu'enseigne le célèbre « Oncle de François », à l'aide de méthodes nouvelles. Cet ouvrage s'impose à l'attention de tous. Il est éminemment utile. Et le talent de Marcel Prévost a su le rendre très séduisant... Ce même numéro contient le premier des piquants dialogues écrits par Gyp sur les femmes de Lettres actuelles : *Les Possédées*, et le début d'un roman de M. Paul Acker : *La Maison de Mlle Mélanie*, dont l'action émouvante se déroule dans le décor pittoresque et savoureux de notre chère Alsace.

Ces œuvres, et d'autres articles d'Emile Faguet, Henri Lavedan, Edmond Perrier, Yvonne Sarcy, etc., sont abondamment illustrés et se présentent sous une élégante couverture en couleur. *Les Annales* se transforment.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 2142^e livraison (20 Décembre 1913).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. Les immenses docks flottants modernes, par Daniel Bellet. Au pays des fakirs. Tante Claude, par Julie Borius. Les richesses du Spitzberg, par Pierre de Mériol.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 20 décembre.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Le Centenaire de 1814

Henri Welschinger de l'Institut, IV. L'Abdication. Maurice Sabatier, de l'Institut, ancien président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Thureau-Dangin, Ferdinand Bac, Souvenirs d'exil (II) Paul Acker, Les Demoiselles Bertram (V). La Révolution mexicaine. Film. La Vie qui passe. Péladan. Etrennes d'art.

Memento bibliographique. Notes et notices. Revues étrangères. Revue économique et financière. La vie mondaine. La vie familiale. Courrier théâtral. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Paul Thureau-Dangin : Paul Thureau-Dangin, par Henriquel, en 1865. Paul Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, d'après le dessin de E. Gruyer (1901).

Le Centenaire de 1814 : Napoléon dans son salon à Fontainebleau (11 avril 1814), d'après le dessin du général Althalin. Première abdication de Napoléon à Fontainebleau. Fac-similé du brouillon de l'abdication de Napoléon. L'Abdication de Napoléon au palais de Fontainebleau le 10 avril. Les Adieux de Fontainebleau, gravure en couleur de l'époque. Napoléon à Orgon se rendant à l'île d'Elbe. Les Epoues.

Souvenirs d'un exilé : Ferdinand Bac en 1866, à l'âge de six ans. Paganini en prison, par Louis Boulanger, Lithographie de Lemercier.

La Révolution Mexicaine : Scènes de la révolution mexicaine à Cuauhtemoc. L'émouvement de l'Indépendance. Le prêtre Hidalgo. Groupe central et façade du monument.

Actualités : Au Palais-Bourbon. La lecture de la déclaration ministérielle. La *Jacoude* retrouvée. La reconstruction de l'élevement de la *Jacoude* le 23 août 1914. Les incidents de Saverne.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Instruction close. — L'information suivie contre Fabien Leygue, de Saint-Félix, inculpé d'un grand nombre de vols qualifiés, est définitivement close.

Le dossier va être transmis au parquet général d'Agen, pour être soumis à la chambre des mises en accusation. Cette affaire sera inscrite sans doute au rôle des assises du premier trimestre 1914.

Tentatives de vols. — Dans la nuit de dimanche à lundi, deux malfaiteurs ont tenté de pénétrer dans l'habitation de Mme Marie Savignac, sise rue Prépinquid, quartier des Carmes.

Ces individus avaient placé un rossignol dans la serrure de la porte d'entrée, qui fit tomber la clé sur le plancher. La dame Savignac, effrayée par ce bruit, seleva en sursaut et se mit à crier : « Au secours ! ». Les voisins accoururent et aperçurent très distinctement deux hommes qui s'enfuyaient très rapidement dans la direction de la rue Sainte-Marthe.

A une heure plus avancée, ces mêmes rôdeurs de nuit sont revenus dans la rue du Faubourg-d'Anjou et ont de nouveau tenté de pénétrer, mais en vain, dans la maison d'une repasseuse, en face le collège de jeunes filles.

Les propriétaires de ce quartier sont décidés à faire bonne garde et même à se servir de leurs armes.

Tribunal correctionnel. — Audience du 20 décembre. Louis-Odilon Ladirat, âgé de 20 ans, de Cardaillac, poursuivi pour abus de confiance, est condamné à deux mois de prison.

Louis Ribeyrol, charpentier à Calviac, inculpé de coups et blessures récolte huit jours de prison et 50 francs d'amende. Il bénéficie de la loi de sursis pour la prison seulement.

Le tribunal prononce, en outre, par défaut, une condamnation à 25 francs d'amende pour escroquerie, et une condamnation à 16 francs d'amende pour délit de chasse avec engins prohibés.

Jean Delfau, 36 ans, cultivateur à Gréalou, est condamné à quatre jours de prison pour vol de moutons.

Saint-Sulpice

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal de Saint-Sulpice se sont réunis dimanche dernier sous la présidence de M. Magné maire.

Absents : MM. Francoual Eugène et d'Hébrard de St-Sulpice du Rocca. MM. Baldy, Emmanuel et Pégourie Maximin sont délégués à la Commission de révision des listes électorales et MM. Sénac Jean et Lafon Faustine jugeront les réclamations.

Le Conseil dresse ensuite la liste des répartiteurs.

La distance à laquelle ne pourront plus s'ouvrir de nouveaux débits de boissons est fixée à 100 mètres des édifices publics.

La séance est levée à onze heures et demie.

Latronquière

Nécrologie. — Mercredi dernier, à dix heures du matin, ont eu lieu les obsèques de Mme Fau.

Tous les parents et amis de la famille s'étaient fait un devoir d'accompagner cette digne personne à sa dernière demeure.

En cette douloureuse circonstance, nous prions M. Fau, notre sympathique juge de paix et sa demoiselle, de croire à notre respectueuse sympathie, et de trouver ici l'expression de nos condoléances sincèrement émues.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Caisse d'épargne. — Nous rappelons que pour faciliter les écritures de fin d'année, la caisse suspendra ses opérations à partir du 27 courant.

Téléphone. — Le circuit téléphonique direct Gourdon-Sarlater sera mis en activité à partir du 26 courant. Il en sera de même pour le circuit Vayrac.

Tribunal correctionnel. — Trois mois de prison sont infligés au nommé Elienne Goutte, originaire de Tulé, arrêté à Souillac en état de vagabondage.

Labastide-Murat

Adresse de félicitations à M. Malvy. — « Les républicains du canton de Labastide-Murat ont appris avec un vif plaisir le choix flatteur de leur sympathique député, M. Malvy, pour le portefeuille du commerce, des postes et télégraphes, et le retour au pouvoir du cabinet radical. Ils lui sont profondément reconnaissants de la part active qu'il a prise pour combattre les inégalités fiscales qui pèsent si lourdement sur la classe des travailleurs agricoles et espèrent qu'avec ses collègues du cabinet il finira par faire triompher l'importante question de

Une caricature sur les boulevards à Paris. M. André Chaumeix, M. Léon Barthou, M. le professeur Grasset par Injalbert. M. F. Funck-Brentano doit donner, le mardi 23 décembre, la quatrième conférence de la série historique *Le Centenaire de 1814*. Ernest Renan.

A l'Institut : Le peintre Henri Gervey, élu membre de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement du peintre Aimé Morot. M. Raphaël-Georges Lévy, élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, dans la section d'économie politique, en remplacement de M. de Foville.

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Madame, Mademoiselle.
Le plus complet, le plus répandu
Le plus intéressant des journaux féminins :
Le PETIT ÉCHO de la MODE
Ne coûte plus... rien !

chaque numéro, vendu 10 centimes partout, étant
REMBOURSABLE
PAR UN BON DE DIX CENTIMES
Accepté pour 50 0/0 de la valeur des objets destinés dans le journal
Le numéro 1 en vente cette semaine contient :
2 Patrons découpés inédits dont une Blouse pour Garçonnet
1 Grande Feuille de Broderies décalquables au fer chaud et un Supplément Littéraire
Le résultat du Grand Concours d'activité Féminine
450.000 EXEMPLAIRES par semaine

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Rapport de faillite

Le Tribunal de Commerce de Cahors a, — Par jugement en date du dix-neuf décembre mil neuf cent treize, — Déclaré nul et de nul effet le jugement du douze décembre mil neuf cent treize déclaratif de la faillite du sieur Louis COURTIOU, boulanger-épicer, demeurant à Lauzès. — Rapporté le dit jugement et remis les parties au même et semblable état qu'avant icelui.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

Représentants

demandés p^r placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon, Commissions. Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 22 Décembre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.851		232	0,86	0,80	0,72
Vaches.....	1.422	649		0,80	0,76	0,70
Taureaux.....	376			0,76	0,72	0,68
Veaux.....	1.500	1.998	99	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	19.820	7.720	3.613	1,10	1,05	0,98
Porcs.....	5.035	4.567		0,54	0,52	0,51

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, très difficile sur les veaux, moutons et porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

GRANDE PHARMACIE

TÉLÉPHONE 43

DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal
et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée au Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1913 et du Premier de l'An 1914

Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du mardi 23 décembre au dernier train du mardi 6 janvier, les billets aller et retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n^{os} 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Ba-

gnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{re}, 3^e, 4^e et 5^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 fr. 50 ; 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisés en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour les zones F, G et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation. Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le « Livret Guide officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé « franco » contre envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguela, Mossamédès, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marqués, et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et l'Amérique du Sud, via Bordeaux ou Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres. Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au bureau des passages de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique 2, Rue Halévy, à Paris, ou dans les ports d'Amérique du Sud par les Agents de cette Compagnie.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Livraison des Tabacs de la récolte de 1913

MAGASIN DE CAHORS

1^{re} Commission 2^e Commission 3^e Commission

DÉSIGNATION des COMMUNES	INDICATION des jours DE LIVRAISON	DÉSIGNATION des COMMUNES	INDICATION des jours DE LIVRAISON	DÉSIGNATION des COMMUNES	INDICATION des jours DE LIVRAISON
--------------------------	-----------------------------------	--------------------------	-----------------------------------	--------------------------	-----------------------------------

Echantillons.....	3	Janvier	Porte-graines.....	6	Janvier
Porte-graines.....	6	id.			

CONTROLE DE CULTURE DE CAJARC

Bergant.....	6 et 7	Janvier	Cabrerets.....	6, 7 et 8	Janvier
Limogne.....	7 et 8	id.	Orniac.....	8 et 9	id.
Lugagnac.....	8	id.			
St-Sulpice.....	8, 9, et 10	id.	Cajarc.....	9, 10 et 12	id.
			Carayac.....	12	id.
Bédouer.....	10	id.	Frontenac.....	12 et 13	id.
Boussac.....	10 et 12	id.	Gréalou.....	13	id.
Corn.....	12 et 13	id.	St-Pierre-Toirac.....	14	id.
Espagnac-St-Eulalie.....	13 et 14	id.	Larroque-Toirac.....	14 et 15	id.
Bregues.....	14 et 15	id.	Monbrun.....	15 et 16	id.
Blars.....	16 et 17	id.	Cénevières.....	16, 17 et 19	id.
Marcihac.....	17, 19, 20 et 21	id.	St-Martin-Labouval.....	19, 20, 21, 22 et 23	id.
			Larnagol.....	23, 24 et 26	id.

CONTROLE DE CULTURE DE CAHORS

St-Cernin.....	22	Janvier	Sénaillac.....	27	Janvier
St-Martin-de-Vers.....	22 et 23	id.	Caniac.....	27, 28 et 29	id.
Sahadél.....	23 et 24	id.			
Lentillac.....	24 et 26	id.	Labastide-Marnac.....	29 et 30	id.
Lauzès.....	26 et 27	id.	Cahors (Sud).....	30 et 31	id.
Arcambal Major.....	27, 28, 29 et 30	id.	St-Géry.....	31 Janvier, 2, 3, 4, et 5 Fév.	
Flaujac.....	30 et 31	id.			
			Cahors (Nord).....	5, 6 et 7	Février
St-Paul-Labouffie.....	31	id.	L'Hospitalet.....	9	id.
Castelnau.....	2	Février			
Flaugnac.....	2 et 3	id.			
Pern.....	3 et 4	id.			
Esclauzels.....	5	id.			
Arcambal-Pasturat.....	5 et 6	id.			
Bouziès.....	6 et 7	id.			

CONTROLE PRINCIPAL DE CAHORS

Caillac.....	9 et 10	Février	Cahors-Bégoux.....	10, 11, 12 et 13	Février
Mercuès.....	10 et 11	id.			
Espère.....	11 et 12	id.	Prayssac.....	13, 14, 16 et 17	id.
			Pescadoires.....	17 et 18	id.
Parnac.....	12 et 13	id.	Grézels.....	18 et 19	id.
Craysac.....	13	id.	Puy-l'Evêque.....	19	id.
Luzach.....	14, et 16	id.			
Albas.....	16 et 17	id.	Le Montat.....	19	id.
			Cahors-Cabessut.....	20, 21 et 23	id.
Pradines.....	17, 18, 19, 20, 21 et 23	id.			
			Maxou.....	6	Février
			Boissières.....	6 et 7	id.
			St-Denis.....	7	id.
			Calamane.....	9	id.
			Nuzjous.....	9 et 10	id.
			Catus.....	10	id.
			Lascabanes.....	11	id.
			St-Alauzie.....	11 et 12	id.
			Cézac.....	12 et 13	id.
			Montcuq.....	13	id.
			St-Laurent.....	13	id.
			St-Cyprien.....	13	id.
			Douelle.....	14, 16, 17 et 18	id.
			St-Vincent-Rive-d'Olt.....	18	id.
			Lagardelle.....	18 et 19	id.
			Anglars-Juillac.....	19 et 20	id.
			Bélave.....	20	id.
			Castelfranc.....	20 et 21	id.
			Les Junies.....	21	id.
			Labastide-du-Vert.....	21	id.
			St-Médard.....	23	id.
			Floirac.....	20 et 21	Janvier
			Montvalent.....	21	id.
			Cuzance.....	21 et 22	id.
			Martel.....	22	id.
			Baladou.....	23	id.
			Condat.....	28	id.
			St-Denis-p-Martel.....	28 et 29	id.
			Vayrac.....	29	id.
			Bétaillé.....	29 et 30	id.
			Gramat.....	30	id.
			Strenquels.....	30	id.
			Quatre-Routes.....	30	id.
			Lachapelle-Auzac.....	15 et 16	id.
			Souillac.....	16 et 17	id.
			Pinsac.....	17 et 19	id.
			Lanzac.....	19 et 20	id.
			Floirac.....	20 et 21	Janvier
			Montvalent.....	21	id.
			Cuzance.....	21 et 22	id.
			Martel.....	22	id.
			Baladou.....	23	id.
			Lacave.....	23 et 24	id.
			Creysse.....	24 et 26	id.
			St-Sozy.....	26 et 27	id.
			Meyronne.....	27 et 28	id.
			Condat.....	28	id.
			St-Denis-p-Martel.....	28 et 29	id.
			Vayrac.....	29	id.
			Bétaillé.....	29 et 30	id.
			Gramat.....	30	id.
			Strenquels.....	30	id.
			Quatre-Routes.....	30	id.
			Dégagnac.....	31 Janvier, 2, 3, 4 et 5 Fév.	
			Salviac.....	5, 6, 7 et 9	Février
			Léobard.....	10	id.
			Quissac.....	23	id.

MAGASIN DE SOUILLAC

Echantillons.....	6	Janvier	Floirac.....	20 et 21	Janvier
Porte-graines.....	8	Janvier	Montvalent.....	21	id.
			Cuzance.....	21 et 22	id.
			Martel.....	22	id.
			Baladou.....	23	id.
			Masclat.....	13 et 14	id.
			Payrac.....	14	id.
			Fajoles.....	16	id.
			Rouffillac.....	16	id.
</					